

There were other war criminals, quislings, traitors and collaborators, who had been in the service of Germany during the war and who were still able to continue their subversive activities against the Byelorussian SSR in both the United States and United Kingdom zones. He mentioned specifically the officers of the Byelorussian National Committee in Munich, who had been in the service of the German police during the war.

He supported the resolution submitted by the representative of Yugoslavia, reserving the right to submit amendments to it.

The meeting rose at 5.15 p.m.

FORTY-SEVENTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Monday, 13 October 1947, at 11 a.m.

Chairman: Mr. EL-KHOURI (Syria).

- 24. Continuation of the discussion on the need for greater use by the United Nations and its organs of the International Court of Justice (documents A/346, A/C.6/164, A/C.6/165, A/C.6/166, A/C.6/167 and A/C.6/168)**

The CHAIRMAN stated that since the necessary documents had not yet been distributed to the Committee, the discussion of this item of the agenda would have to be postponed.

- 25. Continuation of the discussion on the recommendations to be made to ensure the surrender of war criminals, traitors and quislings to the States where their crimes were committed (documents A/360 and A/C.6/163)**

Mr. KOVALENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic), observed that it was not the first time that his delegation brought this question to the floor. He recalled the resolution of the General Assembly of last year concerning the extradition and punishment of war criminals¹, and said that, in displaced persons camps in the United Kingdom and the United States zones of occupation in Germany, a system of terrorism had been established in regard to persons who wished to return to their homeland. In many instances, war criminals, quislings and traitors who created unbearable conditions had been placed at the head of these camps by the military authorities of the United Kingdom and the United States. False information and hostile propaganda against the Ukrainian Soviet Socialist Republic and the Union of

sape le travail des Nations Unies. Il y a d'autres criminels de guerre, quislings, traîtres et collaborateurs qui ont été au service de l'Allemagne pendant la guerre et qui sont encore en mesure de poursuivre leur activité subversive contre la RSS de Biélorussie, à la fois dans la zone américaine et dans la zone britannique. Il mentionne particulièrement les fonctionnaires du Comité national de Biélorussie à Munich, qui ont été au service de la police allemande pendant la guerre.

Il appuie la résolution présentée par le représentant de la Yougoslavie et se réserve le droit de proposer des amendements à cette résolution.

La séance est levée à 17h. 15.

QUARANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 13 octobre 1947, à 11 heures.

Président: M. EL-KHOURI (Syrie).

- 24. Suite de la discussion sur la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies et ses organes d'avoir plus fréquemment recours à la Cour internationale de Justice (document A/346, A/C.6/164, A/C.6/165, A/C.6/166, A/C.6/167 et A/C.6/168)**

Le PRÉSIDENT déclare que la discussion de ce point de l'ordre du jour devra être renvoyée, les documents nécessaires n'ayant pas encore été distribués à la Commission.

- 25. Suite de la discussion sur les recommandations à présenter en vue de la remise des criminels de guerre, des traîtres et des quislings aux Etats où ils ont commis leurs crimes (document A/360 et A/C.6/163)**

M. KOVALENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine), faisant observer que ce n'est pas la première fois que sa délégation soulève la question en séance et rappelant la résolution adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale au sujet de l'extradition et du châtimement des criminels de guerre¹, déclare que, dans les camps de personnes déplacées qui se trouvent dans les zones d'occupations britannique et américaine en Allemagne, on a institué un système de terrorisme à l'égard des personnes désireuses de retourner dans leur mère patrie. Dans bien des cas, les autorités militaires britanniques et américaines ont mis à la tête de ces camps des criminels de guerre, des quislings et des traîtres qui y font régner des conditions intolérables. On répand dans ces camps des renseignements erronés sur la République socialiste soviétique d'Ukraine et

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the first part of its first session*, pages 9 and 10.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la première partie de sa première session*, pages 9 et 10.

Soviet Socialist Republics was being spread in those camps. All this was being done with the knowledge of the United Kingdom and the United States authorities, who not only failed to take any steps to stop this form of hostile activity but, on the contrary, encouraged it. The situation was not as the United States representative had depicted it in his statement during the forty-sixth meeting. It had been said that all that was required was legal proof and legal data, but the truth was apparent from the facts. He cited numerous instances of individuals whose records showed that they were war criminals, and yet not only had they been granted asylum but press facilities as well. They were endeavouring to create groups to overthrow the existing order in the Ukrainian Soviet Socialist Republic. That was not compatible with the letter and spirit of the General Assembly resolution on that matter, nor did it further co-operation between Members of the United Nations. The continuation of such activities could help only those interested in creating a war psychosis. Thus alone could the fact be explained that such persons remained unpunished. Hitlerite and other war criminals should not find asylum on the territory of any democratic country, and must be brought to trial in the countries where their bloody crimes were committed. He therefore supported the Yugoslav resolution (document A/C.6/163), and disagreed with the observation of the representative of the United States that there was no need for a new resolution.

Mr. LAPIE (France) commented that in the present very serious debate two things were before the Committee: first, a draft resolution and secondly, the speeches which supported it. The draft resolution could be divided into two parts: the purpose of the first part was to reaffirm the General Assembly resolution of February 1946; the second part, paragraph 6, recommended that States Members of the United Nations should conclude bilateral conventions in connexion with the extradition of war criminals and quislings, and should scrupulously implement such conventions. The French Government was particularly interested in the question since it was only too familiar with the problems created by occupation forces and quislings. Therefore, he approved of the principle of arrest and punishment expressed in the General Assembly resolution of February 1946. However, the Nürnberg Charter, as well as the principles established by the Fourth Hague Convention of 1907 were still in existence and constituted the basis for a rule of law.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques et on s'y livre, à l'égard de ces pays, à une propagande hostile. Tout cela se fait au su des autorités britanniques et américaines, qui, non seulement ne prennent aucune mesure pour mettre fin à cette activité hostile mais, au contraire, l'encouragent. La situation n'est pas celle que le représentant des Etats-Unis a dépeinte dans sa déclaration prononcée au cours de la quarante-sixième séance. On a dit que tout ce qu'il fallait, c'était des preuves juridiques et des données juridiques, mais la vérité ressort des faits. Il cite de nombreux exemples d'individus dont les antécédents prouvent qu'ils sont des criminels de guerre et pourtant, non seulement ces criminels de guerre reçoivent asile, mais encore ils bénéficient de facilités de presse et travaillent à former des groupes en vue de renverser l'ordre actuel dans la République socialiste soviétique d'Ukraine. Cela n'est pas compatible avec la lettre et l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à ce sujet et ne facilite pas non plus la coopération entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies. La poursuite de ces activités ne peut être utile qu'à ceux qui ont intérêt à créer une psychose de guerre. C'est de cette manière seulement que l'on peut expliquer le fait qu'ils restent encore impunis. Les partisans de Hitler et autres criminels de guerre ne doivent trouver asile sur le territoire d'aucun pays démocratique et doivent passer en jugement dans les pays où ils ont perpétré leurs crimes sanglants. C'est pourquoi l'orateur appuie la résolution yougoslave (document A/C.6/163) et désapprouve la remarque du représentant des Etats-Unis selon laquelle une nouvelle résolution de ce genre n'est pas nécessaire.

M. LAPIE (France) explique que, dans le très sérieux débat en cours, deux questions sont soumises à la Commission: premièrement, un projet de résolution et, en second lieu, les discours qui le développent. On peut diviser le projet de résolution en deux parties: la première partie tend à réaffirmer la résolution de l'Assemblée générale de février 1946; la deuxième partie, paragraphe 6, recommande que les Etats Membres des Nations Unies concluent des conventions bilatérales relativement à l'extradition des criminels de guerre et des quislings et veillent à leur scrupuleuse application. Le Gouvernement français attache à la question un intérêt particulier parce qu'il connaît trop bien les problèmes résultant de la présence de troupes d'occupation et de quislings. En conséquence, il approuve le principe de l'arrestation et du châtement figurant dans la résolution de l'Assemblée générale adoptée en février 1946. Cependant, le Statut de la Cour de Nuremberg et les principes posés par la quatrième Convention de la Haye conclus en 1907 existent encore, et ces principes constituent la base d'une règle de droit.

Two other questions were a centre of debate. The representative of Yugoslavia had cited individual cases, as had the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, and that raised the question of the jurisdiction of the Committee. The second question concerned the definition of quislings and traitors. Neither the Sixth Committee nor the General Assembly should establish itself as a court to decide specific cases. That was not within the role nor the jurisdiction of the Committee or of the General Assembly. As to the second question, paragraph 6 of the Yugoslav draft resolution requested the conclusion of bilateral conventions for the extradition of war criminals. The French Government was not out of sympathy with that proposal, and felt that the question should be seriously considered. However, although there were lists of names of persons who had committed war crimes, there was no legal definition of the elements constituting such crimes. In an international organization, it was necessary to know the basis upon which action is taken. Perhaps it was for this Organization, or for another international legal organization to decide upon those elements. As yet that had not been done. Those guilty of treachery must be punished, but not in the light of the present position of the parties in question. They must be punished according to events at the time of the commission of the crimes, not at the time of the trial. France would insist on reaffirmation of the General Assembly resolution of 1946. However, decisions must be reached according to a legal system, and not in the light of momentary fantasy. The United Nations had often been criticized because of its disdain for the rule of law. Let it not make the same mistake again. International law, not politics, must reign.

Mr. OLDHAM (Australia) observed that he was taking the floor on the matters before the Committee because he had worked under Lord Wright on the War Crimes Commission from 1943-1945, and was therefore familiar with the problem and work done in that field. Lord Wright, the Australian representative and Chairman of the War Crimes Commission, had been appointed on the recommendation of Mr. Evatt. History would recognize Lord Wright as the chief architect of the machinery for the punishment of war criminals. Although the speaker felt the warmest sympathy for the views of the Yugoslav delegation, there existed a serious necessity to refrain from destroying the principles built up by the War Crimes Commission and at the Nürnberg and Tokyo trials. No less

Deux autres questions se trouvent aussi au centre du débat. Le représentant de la Yougoslavie cite des cas individuels, comme l'a fait le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, ce qui pose la question de la compétence de la Commission. La seconde question porte sur la définition des traîtres et des quislings. Ni la Sixième Commission, ni l'Assemblée générale ne devraient se constituer en tribunal pour statuer sur des cas particuliers. Ceci n'entre pas dans le rôle ni dans la compétence de la Commission ni de l'Assemblée générale. En ce qui concerne la seconde question, le paragraphe 6 du projet de résolution yougoslave recommande la conclusion de conventions bilatérales en vue de l'extradition des criminels de guerre. Le Gouvernement français n'est pas sans avoir de la sympathie pour cette proposition et estime qu'il y aurait lieu d'examiner sérieusement la question. Cependant, s'il y a des listes de personnes ayant perpétré des crimes de guerre, il n'existe pas de définition juridique des éléments constitutifs de ces crimes. Dans une organisation internationale, il est nécessaire de savoir sur quelle base on agit. Il peut appartenir à l'Organisation des Nations Unies, comme il peut aussi bien appartenir à une autre organisation juridique internationale, de déterminer ces éléments constitutifs. Jusqu'ici, cela n'a pas été fait. Ceux qui se sont rendus coupables de trahison doivent être châtiés, mais non à la lumière de la situation actuelle des parties particulières. Ils doivent être châtiés d'après les événements qui se sont produits à l'époque où les crimes ont été commis, et non à l'époque du procès. La France insistera pour qu'on réaffirme la résolution de l'Assemblée de 1946. Toutefois, les décisions doivent être prises en vertu d'un système juridique, et non à la lumière d'une fantaisie passagère. L'Organisation des Nations Unies a souvent été critiquée pour son dédain de la règle de droit. Il ne faut pas qu'elle commette de nouveau la même faute. C'est le droit international qui doit régner, et non la politique.

M. OLDHAM (Australie) fait observer que, s'il prend la parole à ce sujet devant la Commission, c'est parce qu'il a travaillé sous la direction de Lord Wright à la Commission des crimes de guerre de 1943 à 1945, et qu'il est par conséquent assez au courant de la question et de ce qui a été accompli dans ce domaine. Lord Wright, représentant de l'Australie et Président de la Commission des crimes de guerre, avait été nommé sur la recommandation de M. Evatt. L'histoire reconnaîtra en Lord Wright le principal créateur de la procédure établie en vue du châtiement des criminels de guerre. Bien que toutes les sympathies de l'orateur aillent aux vues de la délégation yougoslave, il y a une sérieuse nécessité à s'abstenir de détruire les principes établis par la Commission des crimes de guerre ainsi qu'aux

than 21,000 war criminals had been listed by the War Crimes Commission, also 7,000 witnesses. The work had been arduous, and those who accused the United States of America and the United Kingdom of slackness should realize that those two countries certainly did not want to protect war criminals. In fact they had taken the leadership in carrying out the international duty of bringing war criminals to trial. Those countries were still engaged in this task, and a body of law had been built up that would stand for all time, establishing criminality and the machinery for the punishment thereof. There was no need for hasty resolutions. The Sixth Committee should place the subject on a legal basis. Much of it was a matter for negotiation between Governments: the cases cited should be investigated, but more could be done by negotiation between the respective Governments than by resolutions.

Mr. ABBASS (Iraq) expressed full sympathy with the Yugoslav proposal. Persons who wished to return to their home countries should not be prevented from doing so. Iraq was opposed to the compulsory repatriation of persons when they were not in sympathy with the Governments of their former countries, but was likewise opposed to propaganda against repatriation.

The meeting rose at 12.45 p.m.

FORTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York
on Tuesday, 14 October 1947, at 11 a.m.*

Chairman: Mr. EL-KHOURI (Syria).

26. Discussion on the recommendations to be made to ensure the surrender of war criminals, traitors and quislings to the States where their crimes were committed: Item proposed by Yugoslavia (documents A/360 and A/C.6/163)

Sir Hartley SHAWCROSS (United Kingdom) referred to the statement made at the forty-seventh meeting by the representative of Yugoslavia on the treatment of war criminals, and expressed himself in sympathy with the point of view presented. He declared that the Government of the United Kingdom was determined to do all in its power to ensure that those guilty of these atrocious crimes would be brought to justice. That, however, had to be done in strict accordance with the legal principles and international agreements which governed those matters. He recalled that it was on

procès de Nuremberg et de Tokio. La Commission des Nations Unies pour les crimes de guerre a dressé une liste de criminels de guerre qui ne comprend pas moins de 21.000 noms, avec 7.000 témoins. La tâche a été ardue, et ceux qui taxent d'incurie les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni devraient bien s'en rendre compte. Il est certain que ces deux pays ne veulent pas protéger les criminels de guerre. Ils ont même été les premiers à remplir le devoir international qui consiste à faire comparaître en justice les criminels de guerre. Ces deux pays sont encore aux prises avec le problème, et un *corpus juris* a été édifié, qui demeurera pour toujours, établissant la criminalité et la procédure à suivre pour le châtement. Il n'est pas besoin de prendre des résolutions précipitées. La Sixième Commission devrait donner à la question une base juridique. Pour une bonne part, c'est une affaire de négociations entre Gouvernements: les cas cités devraient faire l'objet d'une enquête, mais il y a plus à attendre des négociations entre les Gouvernements intéressés que des résolutions.

M. ABBASS (Irak) se déclare en entière sympathie avec la proposition yougoslave. On ne doit pas empêcher les personnes qui le désirent de rentrer dans leur patrie. L'Irak est opposé à ce qu'on rapatrie de force des personnes quand elles ne sont pas en sympathie avec le Gouvernement de leur ancien pays, mais est également opposé à ce que de la propagande soit faite contre le rapatriement.

La séance est levée à 12h. 45.

QUARANTE-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 14 octobre 1947, à 11 heures.*

Président: M. EL-KHOURI (Syrie).

26. Discussion sur les recommandations à présenter en vue de la remise des criminels de guerre, des traîtres et des quislings aux Etats où ils ont commis leurs crimes: Point proposé par la Yougoslavie (documents A/360 et A/C.6/163)

Sir Hartley SHAWCROSS (Royaume-Uni) rappelle la déclaration faite au cours de la quarante-septième séance par le représentant de la Yougoslavie au sujet du traitement des criminels de guerre et indique qu'il partage son point de vue. Il affirme que le Gouvernement du Royaume-Uni est décidé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que soient traduits en justice ceux qui se sont rendus coupables de ces crimes atroces. Toutefois, il s'agit de se conformer strictement aux principes de droit et aux accords internationaux qui régissent les questions de cette nature. L'orateur rappelle que c'est sur l'initiative du